



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#186 - mars - avril 2026

Semaine Musicale de Lèves



Rendez-vous pour la 2^{ème} édition...

Finances municipales : le budget 2026 adopté

Raconte-moi une histoire...



Inscrivez-vous aux ateliers lecture
pour les enfants de 3 à 6 ans.
Rendez-vous à la bibliothèque municipale de
10h30 à 11h00,
mercredi 11 mars
mercredi 08 avril

Réservation conseillée sur contact@leves.fr
Entrée libre - ouvert à tous



P4
*2^{ème} édition de la
Semaine Musicale*



P18
Lèves sous la neige...



P8
*Finances - Le budget
2026 adopté*



P20
Retour en images



P12
*La Fondation d'Aligre
et Marie-Thérèse*



P22
*Nouvelle association :
les Amis de l'Eglise
Saint-Lazare*



P16
*Inscrivez-vous au
concours des maisons
et balcons fleuris*



P38
Lèvements



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - mars - avril 2026 et numéro 186 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Octavo à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Eglise, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

Ce bulletin municipal est le dernier de la mandature, un moment particulier dans la vie d'une commune.

Au cours de ces années, le conseil municipal a exercé les compétences qui lui sont dévolues par la loi, dans un environnement marqué par des contraintes réglementaires et financières croissantes. La gestion communale implique constance, vigilance budgétaire et capacité d'adaptation aux besoins de la commune et de ses habitants.

Les décisions prises par vos représentants élus concernent de nombreux sujets, comme en atteste le vote du budget primitif 2026, dont les grandes lignes vous sont présentées dans ce Pied de fée, et qui est consultable par tout un chacun, en toute transparence.

La commune de Lèves dispose d'atouts reconnus : un cadre de vie apprécié, une situation géographique favorable, des équipements publics pour tous, un tissu associatif actif et une population attachée à son territoire. Tous ces éléments constituent un socle important pour faire face aux enjeux à venir, qu'il s'agisse de la démographie, de l'environnement, de la situation économique ou encore de la cohésion sociale.

Le fonctionnement démocratique local, à travers le rôle du conseil municipal et l'expression du débat public, demeure un élément essentiel de notre organisation républicaine. Il garantit la transparence des décisions et la représentation des habitants.

La vie communale repose aussi sur l'implication de nombreux acteurs. Les agents municipaux assurent avec professionnalisme la continuité du service public. Les associations, les bénévoles, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants contribuent, chacun dans leur rôle, à l'animation et au dynamisme de Lèves.

Nous vibrons tout au long de l'année au son de la musique, élément fort de la vie lévoise, à l'image de la seconde édition de la Semaine Musicale qui nous rassemblera du 20 au 29 mars.

Au terme de cette mandature, je tiens à remercier l'ensemble de celles et ceux qui participent, au quotidien, à la vie de notre commune et contribuent, par leur engagement, à faire vivre l'esprit lévois.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

2^{ème} édition de la Semaine Musicale du 20 au 29 mars



La ville de Lèves organise la 2^{ème} édition de sa Semaine Musicale du 20 au 29 mars prochains au sein de l'espace Soutine et de l'école de musique. Ici lors de la 1^{ère} édition, l'orchestre symphonique de la Région Centre-Val de Loire sur la scène de l'espace Soutine.

21 concerts et événements sur 2 sites :

Espace Soutine



École de musique



Programmation

Vendredi 20 mars.

CONCERT D'OUVERTURE DE LA SEMAINE MUSICALE par les grands élèves musiciens et chanteurs de l'école de musique qui vous invitent à découvrir une création originale, où la musique dialogue avec la danse, le théâtre et les arts plastiques.

20h30 – Espace Soutine (durée : 1h30)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Samedi 21 mars.

LE PESTACLE concert des jeunes élèves de l'École de Musique.

10h30 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

VICE & VERSA avec fraîcheur et enthousiasme, la chorale d'enfants Ambitus et la classe de flûte de l'école de musique unissent leurs talents pour créer un concert placé sous le signe de l'échange et de la complicité artistique.

14h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

QUIZZ MUSICAL « CLASSIQUE MAIS PAS QUE ! », vous invite à tester vos oreilles, votre mémoire, votre sens du rythme et votre bonne humeur à travers un jeu musical où tout le monde peut jouer.

16h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h30)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

FAIRY FEET BIG BAND, composé de musiciens passionnés, le big band vous invite à un voyage musical énergique et chaleureux, où se mêlent swing, blues, et rythmes modernes. Direction : Chisato Cieux

20h30 – Espace Soutine (durée : 1h30)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Lundi 23 mars.

TIGER RODEO, ORIGINAL ONE-MAN BAND par les JM France

La casquette vissée sur la tête, l'harmonica à la bouche, la guitare folk à la main et les pieds en rythme sur la grosse caisse, il convoque les vieux chants des Appalaches, le mystère des blues de Louisiane et la nostalgie des ballades du Texas. Avec son répertoire de musique country, ce multi-instrumentiste talentueux nous entraîne dans une Amérique imaginaire et fantasmée...

9h45 et 14h30 – Espace Soutine (durée : 50 min)

5€ (tarif unique) - Réservation et information : luisantjmf@gmail.com



SI L'ŒUVRE M'ÉTAIT CONTÉE par l'ensemble vocal Cluster, accompagné d'un ensemble de cuivres et de percussions. Le récitant et chef de chœur, Sébastien Bouvet, guide le public tout au long de ce voyage musical, mêlant avec finesse récit et direction artistique.

Découvrez «Music for the Funeral of Queen Mary» de Henry Purcell

18h30 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Mardi 24 mars.

SI ON CHANTAIT ET ATELIER ÉLÉVATION

L'école municipale de musique vous invite à vivre une expérience inédite : **«Si on chantait»**, une soirée conviviale et participative inspirée du concept des Soirées LaLaLa. Le principe est simple : une chanson mystère et une énergie collective qui transforme le public en une grande chorale éphémère. Que vous soyez chanteur amateur ou confirmé, seul ou accompagné, cette soirée est ouverte à tous ceux qui souhaitent partager un moment de musique et de bonne humeur.

Direction : Sébastien Bouvet

Après cette grande chorale éphémère, **Élévation** poursuivra la soirée en interprétant plusieurs de leurs titres.

Vous pourrez danser, chanter et vous restaurer !

19h00 (durée : 1h30) & **20h30** (durée : 1h30) – Espace Soutine
5€ (tarif unique) – Réservation via le QR code ci-dessous

Pour vous inscrire à la soirée du
24 mars, **scannez le QR Code**
ci-contre !



Mercredi 25 mars.

POUR EN FINIR AVEC LE SOLFÈGE par les élèves des classes de Formation Musicale qui vous proposent de découvrir le cours de Formation Musicale autrement, de manière ludique, vivante et concrète.

14h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

CONTE MUSICAL par l'ensemble Allegretto. Venez partager ce moment de rêve et de musique.

15h30 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

ECHOS SUD-AMÉRICAINS, voyage musical par les classes de saxophone, clarinette et guitare de l'école de musique.

17h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Laissez-vous transporter dans un univers délicat et coloré avec le concert **TABLEAUX IMPRESSIONNISTES**, présenté par la classe de piano.

19h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

L'ensemble à cordes Presto vous invite à un moment musical lumineux et expressif autour du thème **LA NUIT**.

20h30 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h15)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Jeudi 26 mars.

GAME OF HORNS, concert original proposé par les classes de cuivres de l'école de musique. Rendez-vous à ne pas manquer pour les amateurs de musique et de gaming (Zelda, Mario, etc.) !

18h30 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

SECOND SOUFFLE, une histoire vraie qui se joue de la fatalité et fait la part belle aux rebonds de la vie ! Une clarinettiste passionnée qui voit son bel avenir s'envoler à cause d'une blessure...

20h30 – Espace Soutine (durée : 1h15)
18€ (tarif plein) / 13€ (- de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées et aux porteurs de la carte « Scènes de Chartres ») / 8€ (tarif pour les élèves de l'école de musique de Lèves). Réservation : leves.fr/espacesoutine



Vendredi 27 mars.

RÉPÉTITION IMMERSIVE DE L'ORCHESTRE VIVACE. Les spectateurs sont invités à prendre place au cœur de l'orchestre, au milieu des musiciens, pour découvrir les coulisses et les secrets d'une répétition.

19h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)
Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

VIVALDI PIAZZOLLA, SAISONS : D'UN RIVAGE À L'AUTRE



la singularité de « Vivaldi-Piazzolla, Saisons : d'un rivage à l'autre » est de faire exister en un même moment musical deux grands maîtres, deux styles, deux époques, deux continents, deux inspirations : l'une pastorale, l'autre urbaine.

20h30 – Espace Soutine (durée : 1h10)
31€ (tarif plein) / 21€ (- de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées et aux porteurs de la carte « Scènes de Chartres ») / 10€ (tarif pour les élèves de l'école de musique de Lèves). Réservation : leves.fr/espacesoutine.

Samedi 28 mars.

MICRO OUVERT ! Envie de chanter vos titres préférés et de partager un moment convivial entre musiciens ? Rejoignez les élèves de l'école de musique pour un après-midi karaoké.

16h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 45 min)
Gratuit – Pour être dans le public : réservation via [leves](http://leves.fr).

Inscrivez-vous
aux spectacles gratuits !



Pour participer aux événements,
vous devez vous inscrire via le
formulaire en ligne disponible sur
leves.fr/semainemusical ou
en flashant ce QR Code

fr/semainemusical ou via le QR code / pour participer au karaoké : réservation sur ecoledemusique@leves.fr

Dimanche 29 mars.

La classe de percussions de l'école de musique de Lèves, rejointe par les élèves des écoles de Maintenon, Lucé, Dreux et Nogent-le-Roi, vous présente **PERCUSSION OPUS #1**.

16h30 – Espace Soutine (durée : 1h)

Gratuit – Réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code (cf. ci-dessous)

MASTERCLASS COMÉDIE MUSICALE, la classe de chant et Cluster découvriront les techniques propres à la comédie musicale, tout en travaillant sur des extraits choisis. La journée se clôturera par un concert de restitution, moment convivial où chacun pourra présenter son travail devant un public.

18h00 – Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)

Gratuit – Pour être dans le public : réservation via leves.fr/semainemusical ou via le QR code

Informations

Espace Soutine.

(300 places)

PAYANT pour les 3 spectacles de la Saison culturelle-
Réservation sur leves.fr/espacesoutine et sur place dans la limite des places disponibles
GRATUIT pour les autres spectacles **via le QR Code ci-contre**

École de musique.

(80 places - Auditorium)

GRATUIT

Réservation via le QR Code ci-contre.

Infos : contact@leves.fr / 02 37 180 180 et sur place dans la limite des places disponibles

RETROUVEZ LES INFOS COMPLÈTES SUR
LEVES.FR/SEMAINEMUSICALE

Finances

Le budget 2026 adopté



Les élus en séance du Conseil municipal, le 09 février dernier.

Le budget communal est voté par le conseil municipal, moins de deux mois après les orientations budgétaires, qui ont pour objectif de débattre, sans vote, des grandes lignes des trois prochains exercices budgétaires. Voté à l'équilibre (autant de dépenses que de recettes), le budget est présenté en deux parties : le fonctionnement (pour les dépenses courantes), et l'investissement (pour le financement des projets).

Adopté lors de la séance du Conseil municipal du 09 février, à la suite des Orientations budgétaires débattues le 15 décembre 2025, le budget primitif 2026 présente un montant total de 11 218 354,03 euros, répartis ainsi : 6 225 000,00 euros en section de fonctionnement et 4 993 354,03 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal a également voté le budget annexe de l'espace Soutine. En effet, un budget annexe permet le bon fonctionnement de la salle communale, afin de pouvoir percevoir la TVA lors de l'achat de spectacles. Celui-ci s'équilibre ainsi : uniquement en fonctionnement : 140 700,00 euros.

BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT par grands chapitres

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 115 000.00€
Charges de personnel	3 250 000.00€
Autres charges de gestion courante	400 000.00€

Total des dépenses de gestion courante 4 765 000.00€

Charges financières	135 000.00€
Charges spécifiques (dépenses imprévues)	50 000.00€

Total des dépenses réelles de fonctionnement 4 950 000.00€

Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 275 000.00€
------------------------------------	---------------

**TOTAL DES DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT 6 225 000.00€**

RECETTES

Atténuation de charges	90 000.00€
Produits des services	630 000.00€
Impôts et taxes (dotations Chartres métropole)	338 000.00€
Fiscalité locale	3 442 000.00€
Dotations et participations	1 555 000.00€
Autres produits de gestion courante	10 000.00€

Total des recettes de gestion courante 6 065 000.00€

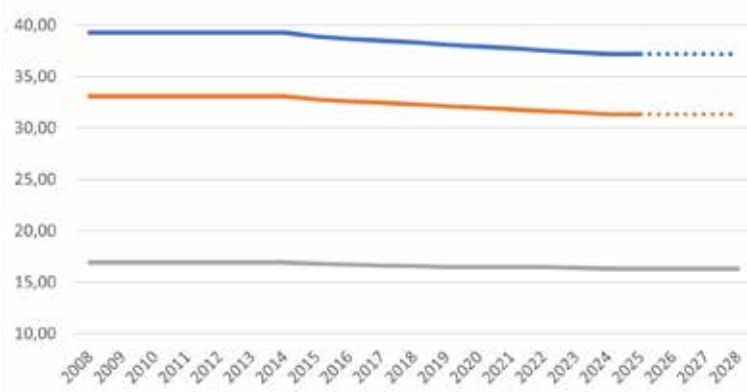
Produits spécifiques	10 000.00€
----------------------	------------

Total des recettes réelles de fonctionnement 6 075 000.00€

Recettes d'ordre de fonctionnement	0€
Résultat reporté	150 000.00€

**TOTAL DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT 6 225 000.00€**

IMPÔTS LOCAUX

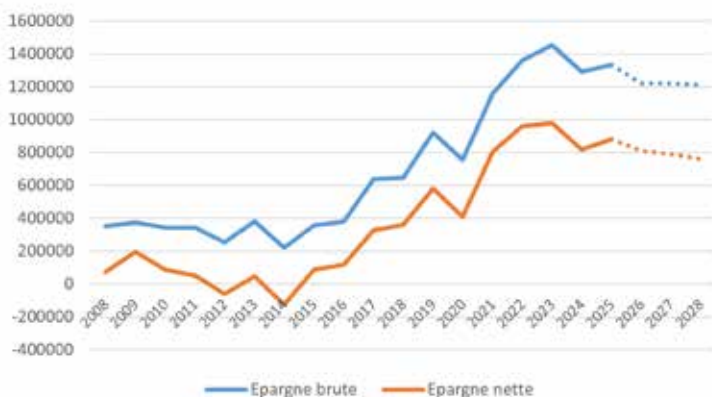


Maintien des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) par rapport à l'année 2025. Le taux de la taxe d'habitation ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires. Quant à la taxe foncière, la part départementale a été intégrée par décision de l'Etat depuis 2021.

Les taux 2026 sont les suivants :

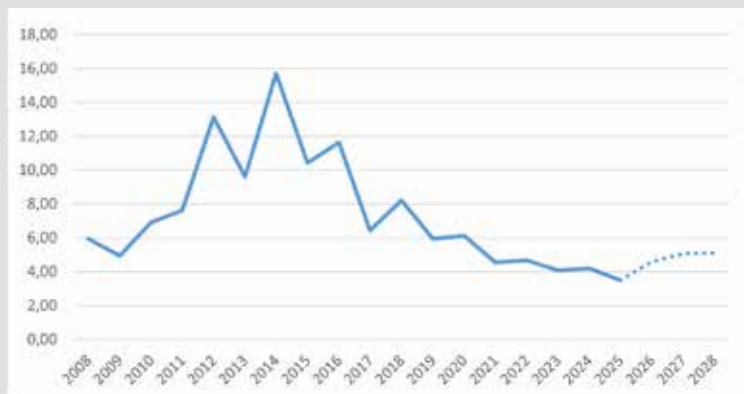
- Taxe d'habitation : 16.33%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.19% (dont 20,22% de la part départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.18%

AUTOFINANCEMENT



L'autofinancement mesure la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, et permet à la commune d'emprunter et d'investir. L'autofinancement brut pour 2026 (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) est prévu à 1,2 million d'euros, tandis que l'autofinancement net (autofinancement brut – remboursement du capital des emprunts) est prévu à 800 000 euros.

DETTE



Le principal ratio utilisé par les partenaires financiers au sujet de la dette est le ratio de capacité de désendettement, qui se calcule ainsi : Encours de la dette – autofinancement brut. Il mesure le nombre d'années pour rembourser la totalité de la dette, sans effectuer d'emprunt nouveau. En 2026, ce ratio est prévu à un peu plus de 4 années.

PRÈS DE 5 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR 2026



Le démarrage des travaux de l'église saint-Lazare est prévu en 2026.

Pour 2026, le budget total de la section d'investissement est prévu à hauteur de 4 993 454,03 euros. Il se décompose ainsi : 4 481 903,56 euros d'immobilisations (financement des projets) ; 400 000 euros de remboursement du capital des emprunts ; et 101 450,46 euros de dépenses d'ordre.

Parmi les immobilisations, deux grands chapitres sont distingués : 4 091 903,56 euros d'immobilisations corporelles (financement de l'ensemble des projets hors cœur de village) ; et 390 000 euros de redevance versée à la SPL Chartres aménagement dans le cadre du projet Cœur de village, dont la 4^e et dernière phase est en cours d'étude (avec la rénovation prévue de l'avenue de la Paix entre le centre-ville et la rue de Bailleau, ainsi que la rénovation de la rue du Mousseau). Les principaux projets votés par le conseil municipal sont présentés page suivante.

BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT par grands chapitres

DÉPENSES

Immobilisations corporelles (projets)	4 091 903.56€
---------------------------------------	---------------

Total des dépenses d'équipement	4 091 903.56€
--	----------------------

Remboursement emprunts	400 000.00€
Autres immo financières	390 000.00€

Total des dépenses réelles d'investissement	4 891 903.56€
--	----------------------

Dépenses d'ordre d'investissement	0€
Résultat	101 450.47€

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 993 354.03€
--	----------------------

RECETTES

Subventions d'investissement	890 000.00€
------------------------------	-------------

Total des recettes d'équipement	890 000.00€
--	--------------------

Dotations et fonds divers	410 000.00€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 418 354.03€

Total des recettes réelles d'investissement	2 718 354.03€
--	----------------------

Recettes d'ordre d'investissement	123 864.16€
Solde d'exécution positif reporté	1 151 135.84€
Emprunt	1 000 000.00€

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 993 354.03€
--	----------------------



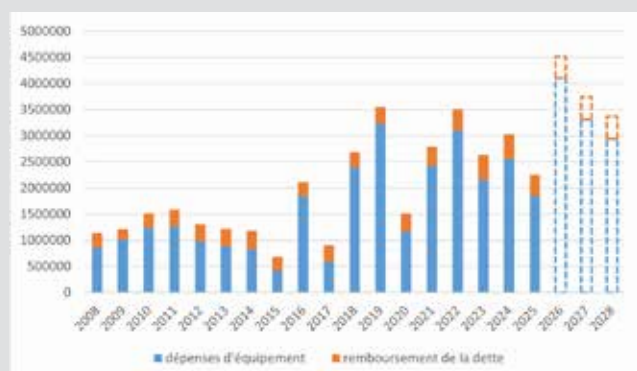
Il est prévu de démarrer la première des trois phases des travaux de rénovation de la route de Chavannes en 2026.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2026

- **Rénovation de l'église Saint-Lazare** : fin des études ; désignation des entreprises de travaux par appel d'offres ; lancement des travaux.
- **Rénovation des bâtiments du complexe sportif Michel Castaing** : désignation des entreprises de travaux par appel d'offres ; démarrage de la première phase de travaux avec le pôle tennis et le dojo.
- **Travaux route de Chavannes** : lancement de l'appel d'offres ; désignation des entreprises de travaux ; démarrage de la première phase des travaux (entre la rue Hoche Allart et la rue Bernard Jumentier) comprenant enfouissement des réseaux et aménagements de surface.
- **Coeur de village (phase 4)** : études pour la rénovation de l'avenue de la Paix (entre le centre-ville et la rue de Bailleau) et de la rue du Mousseau. Etudes pour la rénovation urbaine à la place de l'ancienne poste et l'ancienne école de musique.
- **Marnières du Clos Loger (80 avenue de la Paix)** : sécurisation des marnières, première phase.
- **Mise en valeur des chemins de promenade** : réalisation d'un circuit pédestre dans les bois de Chavannes.

L'ensemble des données financières est consultable à la mairie ou sur le site internet de la ville.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

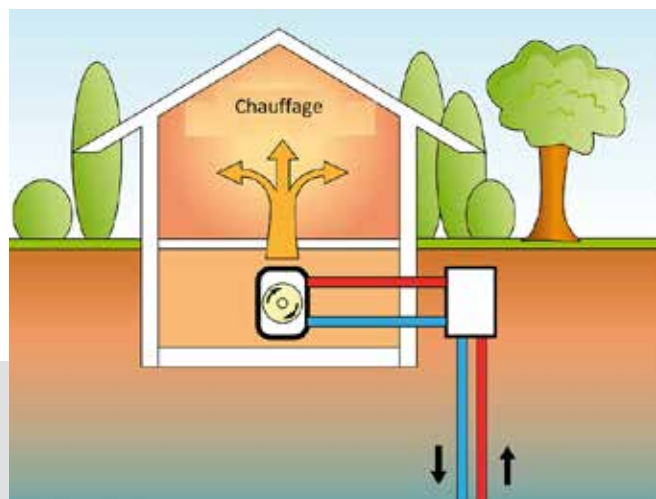


Ce graphique montre les deux grandes catégories des dépenses d'investissement réelles : l'ensemble des immobilisations d'une part (en bleu) c'est-à-dire les dépenses liées directement au financement des projets, qui sont d'un montant prévisionnel de près de 4,5 millions d'euros pour 2026 ; le remboursement du capital de la dette (en orange), d'un montant prévisionnel de 400 000 euros pour 2026.

Le nouvel Ehpad engagé dans une démarche écologique



Forage des sondes de géothermie sur place en janvier.



Le nouvel Ehpad porté par la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse va voir le jour prochainement sur le site des friches brioles (terrain de 2 ha), propriété de la fondation. Les travaux ont démarré durant les vacances de la Toussaint avec les forages des sondes de géothermie. Explications.

La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse ambitionne de faire du nouvel établissement en construction « l'EHPAD de demain », en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable avec la régulation énergétique optimisée grâce au recours au chauffage géothermique.

Qu'est-ce que la géothermie ?

L'énergie géothermique est une source d'énergie renouvelable à l'infini qui exploite la chaleur naturelle de la Terre. Cette chaleur, emmagasinée dans le sous-sol est utilisée directement pour le chauffage ou transformée en électricité. Dans le cadre des travaux du futur Ehpad, le forage s'est fait à travers 12 sondes à 197 mètres de profondeur, ce qu'on appelle la géothermie de surface.

Comment fonctionne la géothermie de surface ?

Lors du forage, 4 tuyaux sont installés (2 chauds et 2 froids) qui seront reliés à une pompe à chaleur qui permettra de fournir eau chaude et chauffage dans l'Ehpad. La chaleur qui est récupérée à 197 mètres est d'environ 16 degrés. Pour ne pas dérégler les sols, La loi impose qu'on réinjecte dans le sous-sol une température entre 12 et 15 degrés.

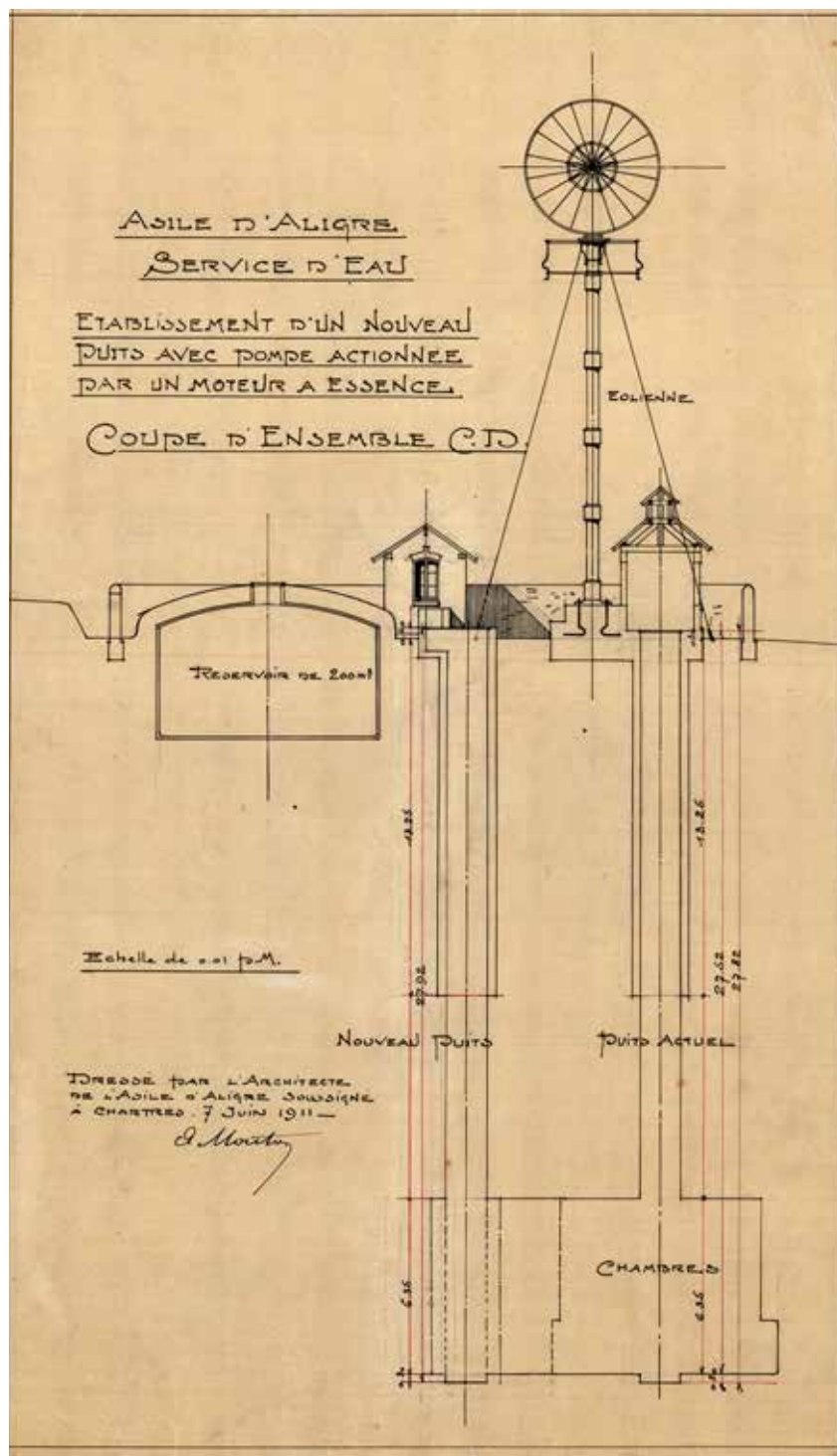
Quelles sont les avantages de la géothermie ?

Couplé à une très bonne isolation, l'objectif de cette installation est d'être indépendant énergétiquement et de faire des économies conséquentes. Le bâtiment sera autonome en chauffage sauf si les températures dépassent les -7 degrés. Grâce à ce dispositif, le géocooling (technique de rafraîchissement naturel) permettra également en cas de canicule de refroidir les lieux communs.

Fonctionnement simplifié du système de géothermie.

Un peu d'histoire...

Sur le site des travaux du futur Ehpad de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse trône fièrement une gloriette qui abrite depuis 1899 un puits. A cet endroit était également installée une éolienne, démantelée après-guerre.



C'est en 1899 que fut créée la Gloriette pour abriter un puits d'une profondeur de 27 mètres et d'un diamètre de 120 cm, creusé à la main. Ce puits fonctionnait avec une éolienne qui pompait l'eau pour la redistribuer dans l'ensemble des bâtiments de l'asile d'Aligre, actuelle Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse

En 1911, un second puits identique au premier est conçu avec un système de chambre pour relier les 2 puits ainsi qu'une cuve de 200 m³. L'éolienne ne sera plus utilisée puisqu'un système à énergie essence prendra le relais.

Dans le cadre des travaux actuels, la gloriette sera réhabilitée et utilisée pour le projet "Tiers lieu"- de la graine à l'assiette.



Sur cette photo ancienne, on aperçoit l'éolienne en haut de l'avenue de la Paix.



La gloriette, qui était cachée par la végétation, est de nouveau visible.

Le projet d'habitat inclusif prend forme

Parallèlement à la construction du nouvel Ehpad porté par la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, un nouvel habitat inclusif pour vivre chez soi, sans être seul, sera mis en place. Ce lieu de vie est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 60 ans qui souhaitent continuer à vivre chez elles, tout en bénéficiant d'une vie sociale riche et partagée. Explications du projet.



Vous l'avez peut-être remarqué, un nouvel immeuble composé de 10 petits logements inclusifs est en cours de construction allée Geoffroy de Lèves en face du futur Ehpad.

Porté par la Fondation d'Aligre, ce dispositif d'habitat inclusif propose une réponse concrète à une question de plus en plus centrale : comment concilier autonomie, sécurité et lien social lorsque l'on avance en âge ou que l'on vit avec un handicap ?

Un logement individuel dans une dynamique collective

L'habitat inclusif n'est ni un établissement, ni un logement ordinaire isolé. Il s'agit d'une nouvelle forme d'habitat où chaque personne dispose de son logement privatif (T2 ou T3) tout en partageant des espaces communs conviviaux : un espace convivial commun et un jardin partagé.

Dans un immeuble de dix logements sociaux, sept habitants seront locataires de leur appartement, au cœur d'un cadre de vie privilégié, à proximité immédiate des commerces, des transports en commun (lignes 3 et 8) et de la vie associative locale. Mais l'essentiel du projet ne se résume pas aux murs.

Un véritable projet de vie sociale et partagée

L'originalité de cet habitat repose sur un projet de vie sociale construit avec et par les habitants. L'objectif : favoriser le « vivre ensemble », développer la vie collective et encourager la participation à la vie du quartier et de la commune.

Activités conviviales, culturelles, sportives ou ludiques, temps partagés, sorties, rencontres avec le voisinage... tout est pensé pour créer et maintenir du lien social, lutter contre l'isolement et soutenir la citoyenneté de chacun.

Pour accompagner cette dynamique, un Assistant à la Vie Partagée sera présent. Son rôle : animer le projet collectif, faciliter les relations entre habitants et avec l'environnement extérieur, et veiller à la sécurité de la vie à domicile. Il ne se substitue pas aux accompagnements individuels existants, que chacun peut continuer à solliciter selon ses besoins (aide à domicile, services de soins, accompagnement médico-social...).

Un choix de vie qui demande l'adhésion

Cet habitat s'adresse à des personnes qui souhaitent réellement s'inscrire dans cette démarche collective. Il ne s'agit pas simplement d'emménager dans un logement, mais de choisir un mode de vie basé sur le partage et l'ouverture aux autres.

Comment déposer une demande ?

Les personnes intéressées peuvent envoyer un courrier d'intention à la Fondation d'Aligre. Vous serez ensuite recontacté pour échanger autour de votre projet.

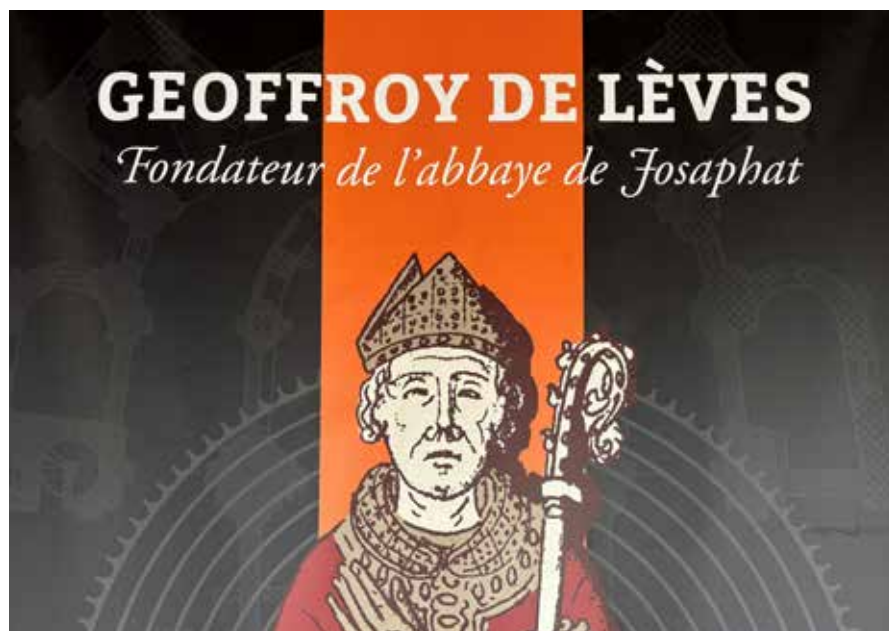
Courrier d'intention à envoyer à la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, 10 rue de Josaphat, 28300 Lèves
Habitat inclusif (logements en cours de construction) - Allée Geoffroy de Lèves
Renseignements : 02 37 36 45 30
www.fondation-aligre.com

INVITATION

Vous êtes conviés à la réunion d'information publique sur l'habitat inclusif, le **mardi 19 mai à 18h30** à la Fondation d'Aligre (salle Castaing, entrée par la rue de Josaphat)

Geoffroy de Lèves donne son nom à une nouvelle voie

La voie du nouveau lotissement donnant sur l'avenue de la Paix qui est en cours de construction porte le nom d'Allée Geoffroy de Lèves, par décision du conseil municipal. 15 maisons individuelles sont prévues, ainsi que le petit immeuble de logements inclusifs porté par la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse. L'occasion pour le Pied de fée de présenter Geoffroy de Lèves, fondateur de l'abbaye de Josaphat et figure majeure du 12ème siècle.



Qui était Geoffroy de Lèves ?

Elu évêque de Chartres le 24 janvier 1116, Geoffroy de Lèves exerça cette charge jusqu'à sa mort le 24 janvier 1149, soit un des plus longs épiscopats de cette période.

Issu de la famille seigneuriale de Lèves, alors modeste bourgade dans l'entourage immédiat de Chartres, Geoffroy fut à la fois prélat, bâtisseur et réformateur. Son action s'inscrivait dans le mouvement de renouveau religieux du temps, en lien avec la réforme clunisienne et les grands courants intellectuels du 12ème siècle.

Un des actes les plus durables de Geoffroy fut la fondation de l'abbaye

Notre-Dame de Josaphat à Lèves en 1117, réalisée avec l'aide de son frère Goslein, seigneur local.

L'abbaye Notre-Dame de Josaphat : son œuvre phare à Lèves

La création de ce monastère bénédictin répond à une histoire mêlant vœu personnel et responsabilités ecclésiales : Geoffroy, avant son élection comme évêque, avait fait vœu d'entreprendre un pèlerinage en Terre sainte. Ne pouvant plus l'accomplir après son élection, il obtint du pape Pascal II l'autorisation de remplacer ce pèlerinage par la fondation d'un monastère, d'où le nom « Josaphat », en référence à la vallée biblique près de Jérusalem.

L'abbaye devint rapidement un centre religieux important. Elle servit de nécropole pour plusieurs évêques de Chartres des 12ème et 13ème siècles – Geoffroy lui-même y fut inhumé –, et son influence spirituelle et culturelle devint notable dans la région.

Vestiges et traces aujourd'hui

Aujourd'hui, les visiteurs peuvent encore percevoir l'empreinte de cette fondation médiévale. Les vestiges de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat, dont des bases de piliers, des fragments de murs et des éléments architecturaux provenant de l'église abbatiale du XII^e siècle, sont conservés sur le site. Une grande fête médiévale avait été organisée en 2017 pour célébrer les 900 ans de l'abbaye.

Sur le site se trouve un dépôt lapidaire, installé dans le cloître reconstruit, où sont exposés des pierres tombales, gisants et sarcophages (dont celui de Jean de Salisbury, autre illustre évêque de Chartres). Installée depuis 2017, l'exposition visible sous les cloîtres permet au visiteur, à travers des panneaux d'interprétation, de mieux connaître la riche histoire de l'ancienne abbaye et de son fondateur Geoffroy.

L'emplacement de l'ancienne abbaye est occupé par la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, depuis bientôt 200 ans, au 10 rue de Josaphat.

Concours des maisons et balcons fleuris

Inscrivez-vous à l'édition 2026



Un jardin visité lors du passage du jury du concours des maisons et balcons fleuris en juillet 2025.

Comme de tradition désormais la municipalité organise un concours des maisons et balcons fleuris. Vous êtes invités à vous inscrire avant le vendredi 24 avril, pour les Lévois qui souhaitent obtenir quelques plantes pour fleurir leurs massifs, et jusqu'au 12 juin pour les autres !

Le jury, composé d'élus, d'agents et de Lévois, se déplacera le 07 juillet et évaluera plusieurs critères, tels que la qualité, les variétés, les couleurs, l'esthétique, la quantité et la visibilité. Si vous souhaitez rejoindre le jury, contactez-nous au 02 37 180 180 - contact@leves.fr.

Cette année encore, la municipalité pourra récompenser, hors catégorie, un Lévois qui ne se serait pas inscrit mais qui participe au fleurissement et à l'embellissement de la commune.



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS 2026

Nom et prénom* :

Adresse* :

Tél.* :

Mail* :

Date d'inscription* :

☐ Je souhaite participer au concours communal des maisons et balcons fleuris de la ville de Lèves.

☐ J'autorise la publication des photos de mon habitation sur le site leves.fr et dans le Pied de fée.

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à contact@leves.fr ou à déposer en mairie.

* Informations obligatoires.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES



Les dates

1^{er} tour : dimanche 15 mars 2026

en cas de 2nd tour : dimanche 22 mars 2026

Les lieux et horaires de vote

Les 4 bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Bureau n°1 : Hôtel de ville - 4 place de l'Eglise

Bureau n°2 : Pôle associatif du Mousseau - 35 bis rue de Bailleau

Bureaux n°3 et 4 : Espace Soutine - 41 rue de la Chacatière

Les documents à présenter

Pour voter, vous devez vous présenter muni d'une pièce d'identité (cf. liste des pièces d'identité autorisées sur le site internet du ministère de l'Intérieur).

RENTREE SCOLAIRE 2026 - 2027 : INSCRIVEZ VOS ENFANTS



Dès votre inscription prise en compte, un identifiant et un mot de passe vous seront envoyés afin d'accéder au Portail Familles (lien accessible sur leves.fr).

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Vous devez inscrire vos enfants aux services périscolaires et extrascolaires en vous connectant sur le Portail Familles.

Les services concernés par cette inscription sont :

cantine, garderie du matin et du soir, accueils de loisirs, étude surveillée.

NOUVELLES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2026/2027 concernent les enfants nés en 2023 et les nouveaux arrivants. Les documents à fournir pour l'inscription (à remettre en mairie) :

- la copie du livret de famille (en entier),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une copie des vaccins à jour de l'enfant,
- dans le cas d'un droit de garde de l'enfant, fournir le jugement des affaires familiales spécifiant les modalités de garde de l'enfant,
- la fiche d'inscription à télécharger sur leves.fr.

L'inscription au car scolaire se fait via un formulaire d'inscription disponible prochainement sur leves.fr.

Les tarifs et les règlements des services périscolaires sont disponibles sur leves.fr.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr



*Lèves sous la
neige...*

*Merci aux
Lévois pour
ces belles
photos*





Retour en images

CÉRÉMONIE DES VOEUX À LA POPULATION



De nombreux habitants ont répondu présents à l'invitation du maire le 16 janvier dernier à l'espace Soutine pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

CONCERT DU NOUVEL AN



Elèves et professeurs de l'école municipale de musique de Lèves étaient réunis à l'espace Soutine le 17 janvier dernier pour le concert du Nouvel An devant une salle comble.

BANQUET DES ANCIENS



C'est dans une ambiance conviviale et festive que près de 380 Lévois âgés de 70 ans et plus se sont retrouvés à l'espace Soutine pour participer au banquet des seniors les 06 et 07 février derniers.

GAZETTE DU PART'ÂGE



Les conseillers municipaux jeunes étaient fièrement présents au banquet des seniors pour distribuer la Gazette du part'âge, rédigée et mise en page par leurs soins. A découvrir sur leves.fr ou à l'accueil de la mairie.

ATELIER LECTURE POUR LES ENFANTS



Le 11 février 2026, les petits Lévois âgés de 3 à 6 ans étaient conviés à un atelier lecture. Ne manquez pas les prochains rendez-vous : 11 mars et 08 avril à la bibliothèque.

RAMASSAGE DES SAPINS



Cette année encore, les services techniques ont procédé au ramassage des sapins de Noël. C'est ainsi que 380 sapins ont été broyés et réutilisés en copeaux de bois dans les massifs.

SPECTACLE DES TRÉTEAUX D'ALIGRE



Les Tréteaux d'Aligre étaient sur la scène de l'espace Soutine les 04 et 06 janvier derniers pour jouer Pierre et le loup et le Carnaval des animaux.

CARTON PLEIN POUR LE PRÉNOM



Le 27 janvier dernier, l'espace Soutine accueillait les comédiens de la célèbre pièce de théâtre Le Prénom. La représentation a été très largement applaudie par le public venu en nombre.

RÉUNION DE TRAVAIL COMPLEXE SPORTIF



Dans le cadre du projet de rénovation du complexe sportif Michel Castaing, des réunions de travail sont organisées en présence de l'architecte et de son équipe, des élus de Lèves et des techniciens.

CLÔTURE ET PARE-BALLONS AU CITY STADE



Les services techniques ont procédé au remplacement des pare-ballons ainsi que de la clôture du City stade.

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À LA CRÈCHE



Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le confort des enfants, des panneaux acoustiques suspendus ont été installés pour limiter la résonance dans les salles. Cette opération a bénéficié d'une subvention de la CAF.

NOUVEAUX ARCEAUX À VELOS PARKING ESPACE SOUTINE



Les implantations d'arceaux à vélos se poursuivent sur la commune. Ici trois arceaux à vélos installés sur le parking de l'espace Soutine.

Nouvelle association ; les Amis de l'Eglise Saint-Lazare



Les membres fondateurs de l'association des Amis de l'église Saint-Lazare de Lèves, rassemblés début janvier place de l'Eglise.

Alors qu'il est prévu que l'église de Lèves bénéficie de travaux de protection et rénovation (cf P2F janvier), un groupe d'habitants de Lèves a eu l'initiative de la création d'une nouvelle association : « Les amis de l'église Saint-Lazare de Lèves ». Créée en janvier 2026, cette association a pour objet d'aider à la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel, artistique, culturel et spirituel de l'église.

Ainsi, différentes initiatives culturelles vont naître afin de mieux faire connaître son histoire et ses éléments patrimoniaux particuliers (vitraux, bas-reliefs, chemin de croix, etc.), avec la volonté de lever des fonds privés pour financer ses projets. Visites, concerts et installation d'un grand orgue font partie des idées émises par leurs membres fondateurs.

Présidée par Denis Legrand, l'association comporte trois membres de droit de son conseil d'administration : le maire ou son représentant, en qualité de propriétaire ; le curé ou son représentant, en qualité d'affectataire ; et un membre de la famille Loire, en qualité de contributeur artistique majeur de l'église.

CONTACT :

06 98 18 37 42
denis.legrand.exp@hotmail.fr

Propriétaire ? Affectataire ? Kesako ?

La loi de 1905 a posé le principe de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle a notamment défini la répartition des responsabilités des bâtiments religieux entre les collectivités et les communautés religieuses. Les églises paroissiales datant d'avant 1905 sont propriété des communes. Si l'église de Lèves a été reconstruite dans les années 1950, ses éléments anciens datent néanmoins du 16ème siècle. C'est pourquoi la ville de Lèves en est propriétaire, et a donc la responsabilité de son entretien. Quant à la paroisse Saint-Gilduin (rassemblant les communes de Lèves, Champhol, Saint-Prest, Gasville-Oisème et Coltainville), elle en est l'affectataire, c'est-à-dire qu'elle en a la jouissance exclusive pour la célébration du culte.

Inscrivez-vous aux 10 km de Lèves le 30 mai 2026



Lors du cross départemental à Nogent le Rotrou le 11 janvier 2026

La section Athlétisme de l'Association Sportive de Lèves vous donne rendez-vous le 30 mai 2026 pour la première édition des 10 km de Lèves. Les inscriptions sont désormais ouvertes, c'est le moment de rejoindre l'aventure et de faire partie des pionniers de cet événement appelé à devenir un incontournable de la vie sportive lévoise.

Un parcours plat et rapide... pensé pour durer

Le départ sera donné au Complexe Sportif Michel Castaing, avant d'emprunter un parcours composé de 2 boucles traversant le Gorget et la Promenade des Bords de l'Eure, et s'achevant par une arrivée sur le stade, dans une ambiance festive et conviviale.

Avec cette première édition, l'AS Lèves souhaite installer un rendez-vous annuel structurant, capable de rassembler les pratiquants locaux et de renforcer le rayonnement du club sur le territoire. L'ambition est également d'élever progressivement le niveau d'organisation afin de viser, dès la prochaine édition, l'obtention d'un label FFA, gage de qualité et de reconnaissance dans le calendrier des courses hors stade.

Inscriptions ouvertes : 500 dossards disponibles

Les inscriptions sont accessibles sur Protiming, dans la limite de 500 dossards. Les participants sont invités à s'inscrire rapidement pour garantir leur présence sur la ligne de départ.

10KM DE LÈVES

SAMEDI 30 MAI | 19H

Inscription sur protiming.fr

2 boucles de 5km

SAS préférentiel -40 min

Restaurations & animations sur place

Départ et Arrivée
Complexe sportif Michel Castaing
28300 Lèves



Pour accompagner la course, plusieurs animations seront proposées : musique ; restauration sur place ; animations pour les familles et les supporters.

L'AS Lèves souhaite offrir à tous, coureurs comme spectateurs, une soirée sportive agréable et fédératrice.



Vie des associations

LÈV'ART



LèV'art a fait **samedi 24 janvier** un don de 200€ à Lydie Poirier Vaux, responsable de l'antenne Chartres pour l'association Constance la petite guerrière astronaute Toulouse. Tous les membres étaient présents, nous avons repris nos activités associatives et programmé nos futurs événements 2026, dont la prochaine sera un vide grenier le **16 mai** (cf. affiche ci-contre).

ABEILLE LÉVOISE



Un hiver trop doux : vigilance pour nos abeilles. Cette année, la douceur inhabituelle de l'hiver a surpris autant les habitants que nos abeilles. Attirées par des températures presque printanières, elles quittent la ruche plus tôt que prévu, reprenant une activité qui demande beaucoup d'énergie... alors

que les ressources naturelles restent encore limitées.

Ces sorties précoces peuvent fragiliser les colonies : les réserves de miel diminuent plus vite et le risque d'épuisement augmente si le froid revient brutalement.

Au sein de notre association d'apiculture, nous redoublons d'attention pour accompagner nos ruches durant cette période délicate. Par ailleurs, des travaux ont récemment été réalisés au rucher du Champ de Tir afin d'améliorer les installations et d'assurer de meilleures conditions d'accueil et de suivi de nos colonies (voir photo).

Cette situation nous rappelle combien l'équilibre naturel est précieux — et parfois fragile. Restons attentifs à notre environnement et continuons, ensemble, à protéger ces indispensables pollinisatrices qui participent chaque jour à la richesse de notre biodiversité locale. L'équipe de l'Abeille Lévoise

CHARLES GAUTIER



L'Association a tenu son assemblée générale le dimanche 25 janvier 2025 en présence de 146 personnes. (Nombre d'adhérents inscrits au 30/01/2026 : 163).

Le Président a ouvert la séance en adressant ses vœux de bonne année et surtout de bonne santé à tous les adhérents présents et a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents qui à ce jour sont au nombre de 13. Il a remercié Monsieur le Maire Rémi Martial, Monsieur Olivier Pichereau, Adjoint chargé des relations avec la vie associative de leur présence et du soutien que la Mairie apporte à l'Association. Il a également remercié la Commune pour la subvention annuelle, le prêt à titre gratuit de l'Espace Soutine pour les différentes manifestations, et le prêt de la salle n°3 pour le club du jeudi (environ 40 à 45 personnes présentes), la gymnastique douce du mardi matin et pour le nouvel atelier de couture, broderie, etc. le mardi après-midi.

Le Président a fait un point sur l'année 2025 qui s'est bien déroulée avec 180 adhérents, il a rappelé la composition du bureau et remercié tous les membres bénévoles qui nous aident lors des manifestations et a donné des informations sur le bilan financier et comptable.

Un point a été fait sur les futures activités de l'année 2026 en précisant que pour le spectacle du 13 février à Holiday on Ice est complet avec 61 personnes, la sortie du 7 mai au spectacle de Shen Yun est complet avec 61 personnes. Sur le programme de 2026, une sortie supplémentaire sur 2 jours est programmée les **20 et 21 juin** pour le Puy du Fou, ainsi que l'annonce d'un projet de sortie sur plusieurs jours en 2027, destination le Tyrol.

Le Président a ensuite invité l'assemblée à déguster la galette des rois et boire le verre de l'amitié.

Information complémentaire : Pour ceux et celles qui le désirent, l'adhésion est toujours possible en prenant contact auprès du Président ou de la Secrétaire (Mail : renaulmartine28300@gmail.com).

Le Président : Roger RENAULT

JUDO CLUB DE BEAUCE



L'année 2026 a commencé par les vœux du Comité 28 lors de la cérémonie du Kagami Biraki ("ouverture du miroir") où Michel Liberge a été mis à l'honneur.

Michel a reçu des mains de Magali Baton, secrétaire générale de la FFJDA, un présent directement venu du Japon à l'occasion de l'anniversaire de ses 60 ans de ceinture noire (15/01/1966).

Merci à Julien Cottet, président du comité 28, pour ce choix et la symbolique très judo de cet esprit protecteur et très puissant qui n'utilise sa force que pour protéger le foyer du mal.

Un grand bravo à toi Michel et un bel exemple à suivre pour nous tous.

Le mois de Janvier a été l'occasion également de reprendre le circuit des compétitions.

Un grand merci aux enfants pour leur bel état d'esprit affiché lors de ces rencontres :

- 14 participants au tournoi de Saint Georges sur Eure dont 11 médaillés
 - 3 participants à l'animation Renardo et Samouraï dont un renardo d'or, un renardo d'argent et un samouraï de bronze
- N'oublions pas également que la vie du club, ce sont aussi des moments d'échange et de partage :
- la session "Amène ton parent" organisée avant Noël a permis aux enfants de partager leur passion
 - les adultes se sont retrouvés autour des traditionnelles galettes après les fêtes
 - le club a participé à l'entraînement commun départemental organisé par le Comité Judo 28 à Chartres
- De belles choses nous attendent encore cette année. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, les portes du dojo sont ouvertes ;-)

COMITÉ DES FÊTES



JOURNÉE DE NOËL DU 7 DÉCEMBRE 2025

Le temps étant froid nous avons apprécié l'intérieur de l'espace Soutine pour y installer les réalisations de DECO ET DE COUTURE effectuées par nos bénévoles et vendre quelques sapins.

Comme chaque année l'Association « LEVES TOI ET MARCHE » a retenu la calèche pour accompagner le PÈRE NOËL ET ses LUTINS, au cours de la matinée. Des sachets de chocolats, confectionnés par LE COMITÉ DES FÊTES, ont été distribués tout au long du trajet dans les rues de LÈVES, contre remise de dessins réalisés par les enfants.

Dans l'après-midi les enfants venus rencontrer le PÈRE NOËL, ont également bénéficié de chocolats.

ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX



Un nouveau diplômé en Yoseikan-budo.

Lors du dernier examen, du Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF), Jean-christophe HAMELIN sociétaire de l'Ecole d'Arts Martiaux de LÈVES, valide les épreuves théoriques et pédagogiques. C'est donc un diplômé de plus, qui vient renforcer l'équipe des animateurs, instructeurs et éducateurs de L'association Lévoise. L'Ecole d'arts martiaux vous propose la pratique de l'Aïkido, du Karate, du Iaido ou du Yoseikan-budo.

Contact : 06 81 55 43 03 - ecoleartsmartiaux@bbox.fr - Site web : artsmartiaux.leves.free.fr

UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée en après-midi du lundi 9 février 2026 à 15 h.30 à l'Espace Soutine. Les membres de l'association ne regroupent que les adhérents FNACA et des amis, mis à part 2 veuves des guerres précédentes.

Monsieur le Maire, Rémi MARTIAL, ne manque pas, comme pratiquement chaque année, d'honorer la manifestation. Il est très attaché et l'annoncera dans sa conclusion, au devoir de mémoire et histoire que représente cette union locale d'anciens combattants.

François DAUVILLIER, président, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. Un instant de recueillement a été observé en souvenir des personnes décédées au nombre de 7, lors de l'année écoulée.

La parole est donnée à la secrétaire, Josiane GESTIN, chargée du rapport moral et bilan d'activités de l'année 2025. Elle précise des informations d'ordre général, montant de la retraite du combattant nommée indemnité et le point P.M.I. (pension militaire d'invalidité). Au vu de l'instabilité gouvernementale, il est évoqué les noms nouveaux des secrétaires et ministre des anciens combattants.

Cette union, malgré la baisse d'effectif, est remarquable par son assiduité à poursuivre les commémorations de mars à novembre. C'est une preuve que le devoir de mémoire reste d'une grande importance et la municipalité encourage cette poursuite.

Le bilan d'activités terminé fait place au bilan financier établi par Daniel DEBRAY, trésorier. Chaque rubrique, bien détaillée, permet à l'assistance d'être informée des dépenses et de la subvention de la municipalité.

Ces deux bilans effectués font l'objet d'un vote à l'unanimité.

La discussion et l'évocation des projets 2026 sont laissées à Jean-Jacques GUDIN, organisateur des sorties FNACA. Les 2 sorties sur le 1er semestre 2026 restent les dernières programmées pour l'association.

Monsieur le Maire reprend la parole et félicite le bureau et les participants. Il clôture cette assemblée en invitant celle-ci à partager la traditionnelle galette des rois, fort appréciée de tous.

FNACA - 19 MARS 2026

Le **jeudi 19 mars** prochain, en fin d'après-midi, nous célébrerons à Lèves le 64ème anniversaire du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie.

18 h.00 : rassemblement à la porte du cimetière

18 h.15 : dépôt de fleurs sur la tombe des camarades décédés en Algérie - cérémonie au monument aux morts.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette commémoration.

TENNIS CLUB DE LÈVES

L'année 2026 démarre dans la continuité de la fin 2025: avec des matchs et des animations. Un grand succès pour notre soirée nouvel an qui a attiré un large public intergénérationnel qui, on l'espère, sera aussi présent à la soirée pickleball du 28 février.

Et bien sûr, qui dit nouvelle année dit championnat par équipe hiver. Nos 5 équipes engagées ont parcouru le département pour leurs matchs et ont connu des succès mitigés. Un grand merci à tous, bravo pour toutes les victoires et un petit clin d'oeil spécial à notre équipe homme 1 qui s'est confrontée à des classements bien supérieurs lors de toutes les rencontres.

On n'oublie pas nos jeunes avec, une fois n'est pas coutume, une équipe fille qui s'est bien battue lors des raquettes ados.

A venir en mars avril, des matchs, des animations et toujours dans la bonne humeur parce que c'est ça le TC Lèves!

C2L

Notre prochaine conférence « rendez-vous avec la culture anglaise » aura lieu le **mercredi 4 mars 2026** à 20h à l'Espace Soutine à Lèves, sur le thème Greenwich et son méridien.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous et tout public.

La réservation se fait dès à présent auprès de CHOLIN Annie soit Par téléphone au 06 76 99 17 98 ou Par mail cholin.annie@gmail.com

Pour la rentrée de septembre 2026, nous

envisageons d'ouvrir un nouveau cours anglais adulte pour vrai débutant. Si vous n'avez jamais étudié l'anglais à l'école ou si vous voulez revoir les bases nécessaires à la pratique de la langue, ce cours sera pour vous. La seule condition d'ouverture sera liée au nombre de participants soit 7 minimum.

Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

Rendez-vous avec la culture anglaise
Mercredi 4 mars 2026 à 20h

Conférences :
2024 : Dickens
2025 : La Tamise
2026 : Greenwich

Par Odile VANNEAU

GREENWICH ET SON MERIDIEN

Espace Soutine
41 rue de la Chacatière
28300 Lèves

Entrée libre
Participation au chapeau

Réservation :
Annie CHOLIN
cholin.annie@gmail.com
06 76 99 17 98

Club Linguistique de Lèves **Comité de jumelage de Lèves** **VILLE DE LÈVES**

LÈVES, PÊCHE ET NATURE

LÂCHER DE TRUITES

ÉTANGS COMMUNAUX DE LÈVES (28)
RENDEZ-VOUS 7H30

28 SAMEDI MARS 2026

RÈGLEMENT
1 CANNE PAR PÊCHEUR
MOULINET AUTORISÉ
LEURRE / MOUCHE INTERDIT
AMORCE INTERDIT
PÂTE À TRUITE INTERDIT
PRÉVOIR UN CHARIOT
UNIQUEMENT SUR
RÉSERVATION
PLACE LIMITÉE

PÊCHE DE 8H30 À 12H ET DE 13H À 17H

**ADULTE = 20€
ENFANT = 10€
DU SAMEDI AU DIMANCHE**

**RÉSERVATION :
- PAGE FACEBOOK
0768341204**

REPAS FAIT PAR L'ASSOCIATION
(REPAS À RÉSERVER À L'INSCRIPTION)

VILLE DE LÈVES

Tout d'abord nous souhaitons nos meilleurs vœux aux Lévois.

Cette année l'association Lèves Pêche Nature s'agrandit en ouvrant une section club.

La section club fonctionnera principalement sur la pêche au coup. Pour toutes informations vous pourrez nous contacter par mail ou bien par téléphone au : 07.68.34.12.04

Une nouvelle personne s'ajoute à l'équipe qui vend les cartes de pêche. Vous pourrez vous procurer une carte journalière auprès des

gardes de pêche, de la boulangerie du centre-ville ainsi qu'au Maryland. Concernant les cartes annuelles vous pourrez en avoir uniquement auprès des gardes de pêche ou bien au magasin avenir chasse pêche situé à Barjouville.

Comme tous les ans nous organisons notre lâcher de truites annuel (voir les informations sur l'affiche).

Assemblée générale association Lèves pêche nature

10H20 Ouverture de la séance.

Voeux du Président

Bilan moral fait par le trésorier Bilan Financier apporté par le

trésorier Dépenses : 9354€ Recettes : 10000€ Question de Bruno Fourmont : Est-ce que l'association a une subvention de la part de la mairie ? La réponse est oui, cette subvention nous sert de paiement pour le loyer du local de stockage.

Présentation du club de pêche. L'association Lèves pêche nature ouvre une filière compétition qui est ouverte à tous. La filière compétition sera principalement tournée vers la pêche au coup. Pour le moment, seulement 2 personnes se sont présentées pour prendre leur licence dans notre club. Plusieurs dates de concours ont été proposées, les dates sont à venir prochainement.

Rappel des règles sur le carnassier fait par Rémy. Nous vous rappelons qu'il y a des tailles à respecter pour avoir le droit au prélèvement des poissons, de plus le petit étang est 100% en no kill (ce qui veut dire qu'aucun prélèvement n'est autorisé sauf pour les espèces nuisibles comme le règlement intérieur des étangs).

Monsieur Chartrain Nicolas nous fait part qu'il ouvre également son club de pêche de son côté. Ne pouvant pas faire partie de 2 bureaux différents dans des associations ayant le même but il a été demandé d'être démissionnaire de l'association Lèves pêche nature mais tout en restant garde de pêche particulier pour la ville de Lèves.

Monsieur Lesage Axel n'ayant jamais répondu à plusieurs convocations, il ne fera plus partie de l'association Lèves pêche nature pour l'année 2026. Mr Dolu Alain rentre dans le bureau de l'association Lèves pêche nature en tant que membre actif !

Question de la mairie : Est-ce qu'il serait possible de faire une place un samedi par mois pour du modélisme naval ? Suite à cette question un rendez-vous aura lieu pour en discuter. Fin de l'assemblée : 11H32

TRÉTEAUX D'ALIGRE



Après les représentations de Pierre et le Loup et du Carnaval des Animaux qui ont attiré plus de 400 spectateurs les 4 et 6 janvier dernier, Les Tréteaux d'Aligre continuent leur travail de création en s'attaquant à un monument du théâtre : Léocadia de Jean ANOUILH. Cette pièce, toute de poésie et d'humour, correspond bien au projet

de l'association : faire connaître, faire revivre ou simplement donner à voir des pièces musicales ou théâtrales associant différentes expressions artistiques, ici encore, musique et théâtre. Ecrite entre 1939 et 1940, Léocadia fait partie des « pièces roses » de Jean Anouilh. C'est l'histoire improbable et poétique d'un jeune prince et d'une modiste, orchestrée par une tante autoritaire et un peu folle. Le texte d'Anouilh nous entraîne dans un monde irréel et suranné, où « la vraie vie », celle qui a les pieds sur terre a bien du mal à s'y retrouver. Les situations drôles et imprévisibles s'enchainent, et la musique ponctue le déroulement dramatique.

Avec, dans les rôles principaux : Anne-Frédérique HOIGNE, Hélène de LA KETHULLE, Charles LANGLOIS. Mise en scène : LODE DEVOS.

Représentations les **2, 3 et 5 mai** à l'Espace Soutine. Durée : deux heures

Contact : lestreteauxdaligre@gmail.com

FOOTBALL CLUB DE LÈVES



El Hadji Samb

Jules Hamelin

Alexandre Sehercule

L'arbitrage, au cœur du projet du FC Lèves

Parce que nous partageons tous la même passion du football — joueurs, éducateurs, parents, supporters ou dirigeants — il est essentiel de rappeler qu'elle ne pourrait exister sans un acteur central : l'arbitre. Sans lui, pas de match. Pas d'équité sportive. Pas de compétition. Qui a déjà assisté à une rencontre dirigée par un bénévole mesure à quel point ce rôle est important - mieux : indispensable.

Dans le cadre de sa restructuration, le FC Lèves a décidé de faire de l'arbitrage une priorité. Le comité directeur a récemment créé une commission dédiée, avec plusieurs objectifs : Promouvoir

l'arbitrage au sein du club ; Accompagner la formation et le suivi des arbitres ; Sensibiliser les acteurs du club aux enjeux et au respect de la fonction arbitrale.

Le club compte aujourd'hui trois arbitres officiels que nous remercions chaleureusement pour leur engagement : l'expérimenté El Hadji Samb ; le prometteur et talentueux Jules Hamelin (16 ans) et Alexandre Sehercule, arbitre de ligue ayant rejoint le club début 2026.

Cette dynamique permet d'accompagner la formation de futurs arbitres. Joueurs ou dirigeants, arbitres occasionnels et passionnés, ils ont choisi de devenir prochainement arbitres officiels : Un grand bravo à Mathys Caltot, Anouar El Ghazi et Jérôme Alfonso, qui suivent actuellement un cursus de formation, pour leur engagement.

Grâce à eux, notre sport peut se pratiquer dans les meilleures conditions. Il est toujours facile de critiquer ; il est beaucoup plus courageux de prendre le sifflet. Pour cela, ils méritent toute notre reconnaissance et font plus que jamais partie intégrante de la famille du FC Lèves.

Responsable de la commission arbitrage : Bruno Hamelin (516137@lcfoot.fr)

LA VIGNE DE LÈVES

Chers amis,

Comme évoqué dans le Pied de Fée précédent, nous embouteillons en « primeur » une vingtaine de bouteilles prélevées sur la cuve ce **jeudi 19 mars**. Cela étant nous laissons notre vin cuvée 2025 se construire en cuve et en tonneau bois jusqu'à l'automne prochain. Ce sera alors la mise en bouteilles définitive de notre première cuvée !

Mais le cycle végétal reprend et les travaux avec ! La taille est prévue le 7 mars. Nous espérons avoir nos écoliers la semaine suivante, à qui nous réservons un rang pour découvrir et participer à cette première étape fondamentale de l'exploitation du raisin de cuve. Entretemps il nous aura fallu décompacter les cavaillons à la charrue, déposer les fils réhausseurs, retendre les fils de palissage ... Bienvenue à ceux qui pourrons participer à ces premiers travaux conviviaux en plein air !

Sinon votre association continue avec application ses activités et notamment ses soirées mensuelles « mets et vins » jusqu'en mai. Il reste encore quelques places pour s'inscrire sur le site.

D'ores et déjà retenez la date de la prochaine Fête de la Vigne : le **dimanche 4 octobre**, sur la place de l'Eglise !

François MEBS

LES P'TITS LÉVOIS

Le vendredi 30 janvier dernier, nous avons organisé la galette des rois ainsi que les vœux de l'association pour les parents adhérents de l'ALPL. Dans le préau de l'école Jules Vallain, plus de 60 personnes (petits et grands) ont pu se régaler.

Le **vendredi 10 avril** prochain, nous organisons le carnaval des écoles qui partira de l'école maternelle à 18h. Nous ferons une déambulation dans le quartier des boissières ainsi que dans le quartier de chavannes pour arriver dans la cour de l'école Jules Vallain et brûler M. Hiver.

A ce titre, nous avons besoin de 14 signaleurs pour sécuriser le parcours. Si vous êtes disponible ou que vous connaissez quelqu'un qui peut être disponible, vous pouvez écrire à l'adresse mail lesptitlevois@gmail.com. Merci à vous.

Retenez également la date du 07 juin pour la fête des écoles.



AMICALE LAIQUE

La prochaine pièce de théâtre de la Boîte à Eux : ESPECES MENACEES

Le jour de son anniversaire, Yvon échange par mégarde sa mallette avec celle d'un inconnu dans le RER. A la place de son sandwich gruyère-tomate, il y découvre la somme de 7 350 000 euros. Sans hésiter une seconde, il décide de partir en Argentine pour y construire une nouvelle vie.

Mais son départ est retardé par une série d'événements et d'intrusions de personnages : sa femme qui refuse de le suivre, un policier douteux, un couple d'amis invités à dîner, une commissaire scrupuleuse, un chauffeur de taxi guilleret, un tueur déterminé à récupérer le magot.

Les mensonges se multiplient, les quiproquos fusent et ces divers incidents ne cessent de faire rebondir l'intrigue tout le long du spectacle.

ESPECES MENACEES de Ray Conney est un vaudeville dans toute sa splendeur qui interroge avec modernité et beaucoup d'humour les excès de la cupidité. Jusqu'où peut-on aller pour sauver son butin ? A l'Espace Soutine de Lèves, les **J14, V15, S16, M19, M20, J21, V22, S23 mai à 20 h 30, et D24 mai 15 h 30.**



Billard : le tournoi du Maire

Le tournoi traditionnel du Maire s'est déroulé le 24 janvier au pôle associatif du Mousseau. La finale a été remportée par Francis Ansquer face à Gilles Piedallu, la consolante par Patrice Gonsard face à Daniel Gage. Après la remise des coupes, cet après-midi amical et convivial s'est terminé par le partage d'une galette des rois.

A noter, le prochain événement : une rencontre par équipes de trois joueurs avec le club de Dreux.

LÈVES-TOI ET MARCHÉ



Deux animations sont en préparation : le CHAVANNE'S BROCC (**14/05/2026**).et la course de canards (**10/07/2026**).

Voici les activités de nos sections :

« Les tricipines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :



En mars 2026 : les **lundis 9 et 23** à 14h00

Les **samedis 7 et 21** à 10h00

En avril 2026 : les **lundis 6 et 20** à 14h00

Les **samedis 4 et 18** à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°2 de l'espace SOUTINE.



En mars 2026, les **mardis 3, 17 et 31** de 14h00 à 21h00

En avril 2026, les **mardis 14 et 28** de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.leves-toi-et-marche.fr
Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

■ ALORS QUE CLUSTER VA FÊTER SES 30 ANS, DÉBUT D'UNE RÉTROSPECTIVE : LES 10 PREMIÈRES ANNÉES

L'association actuellement nommée les Amis de Cluster a été créée en 2012 et gérait une autre chorale. L'Ensemble Vocal Cluster quant à lui, a été créé en 1996. C'est François Cornu, le premier chef de chœur, qui a eu l'idée du nom. En anglais courant, cluster signifie « grappe », « groupe », « amas », « agglomérat » ; c'est l'idée de plusieurs éléments proches ou liés entre eux. Ce sens général est fréquemment repris en français, où cluster peut désigner un ensemble d'éléments similaires regroupés, que ce soit en informatique, en économie ou, par extension, en musique (désigne un ensemble de sons conjoints, joués simultanément. On obtient ainsi un « bloc sonore » très dense, souvent dissonant, qui crée une texture ou une couleur particulière plutôt qu'un accord traditionnel). Pour un ensemble vocal, le nom « Cluster » joue donc sur ces deux dimensions : une « grappe » de voix réunies, et, en clin d'œil, la notion de grappe sonore chère à la musique du XX^e siècle.

1996-2006 : naissance de l'Ensemble Vocal Cluster

En 1996, l'Ensemble Vocal Cluster s'installe au cœur de la vie culturelle lèveoise en devenant l'une des formations de l'École municipale de musique de Lèves. Sous la direction du pianiste François Cornu, la chorale se structure peu à peu autour d'un noyau d'amateurs passionnés, jusqu'à rassembler plusieurs dizaines de choristes. Dès les premières années, Cluster trouve naturellement sa place dans le paysage local en chantant pour les fêtes communales, les cérémonies, les actions de solidarité comme le Téléthon ou Handivoix, mais aussi dans les maisons de retraite et établissements

médico-sociaux, où la chorale devient un vecteur de lien social autant que musical.

Très vite, l'ensemble se met à voyager et à tisser des liens avec d'autres formations, comme les Stuart Singers de Nailsworth (concert à la cathédrale de Chartres en 2003), la Maîtrise de l'École nationale de musique de Chartres, le groupe de jazz Jazz Time Blues de Saint Piat, ou encore les ensembles Fulbert et Douce Mémoire. Ces collaborations l'amènent à se produire dans les églises des villages alentours, contribuant à faire découvrir le patrimoine religieux de la région par le chant choral. L'année 2004 marque un moment fort avec la création de la « Cantate du Blé » de Bruno Gousset, sur un texte de Charles Péguy, grande fresque chorale et orchestrale montée avec plusieurs chœurs de la région dans le cadre des festivités de « la Route du Blé » en Beauce.

À mesure que la chorale gagne en expérience, son répertoire s'élargit, des chansons polyphoniques de la Renaissance aux œuvres sacrées et profanes contemporaines, en passant par la variété et les musiques du monde. En 2005, Cluster participe à l'exécution de la Messe Sainte Cécile de Gounod à la cathédrale de Chartres, aux côtés de l'Harmonie de Chartres et de chœurs voisins, confirmant sa capacité à s'engager dans de grandes œuvres du répertoire. En juin 2006, l'ensemble fête ses dix ans par un grand concert à l'espace Soutine, moment à la fois festif et charnière, puisqu'il s'accompagne du départ de François Cornu vers la Touraine et de l'arrivée d'un nouveau chef de chœur, Sébastien Bouvet.

■ LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



Quelle réussite ! Samedi 17 janvier, les différents ensembles de l'école de musique se produisaient sur la scène de l'Espace Soutine. Les prestations d'Adagio, Andante, Allegretto, Vivace, Presto,

Élévation, Fairy Feet Big Band, Ambitus et Cluster ont ravi le public venu en très grand nombre. La salle était comble et a résonné des applaudissements chaleureux tout au long de la soirée pour saluer les prestations des élèves, petits et grands lors de ce concert du Nouvel an.

C'était aussi l'occasion pour l'orchestre Vivace de remercier son chef, Harry Cook, qui le dirigeait pour la dernière fois en concert avant de prendre sa retraite fin mars. Comme toujours, notre association s'est occupée de la logistique en coulisses, lors des changements de plateau notamment, grâce à nos bénévoles toujours fidèles pour aider. Leur travail et leur engagement sont indispensables et indissociables du succès de ce spectacle.

Notre association a tenu son assemblée générale, vendredi 13 février. Tous les membres du bureau ont été réélus et sa composition est inchangée ; la présidente reste Béatrice Billard. Le prochain rendez-vous sera la Semaine musicale de l'école de musique, **du 20 au 29 mars**.



SEMAINE MUSICALE de Lèves

2^{ème}
édition

20 au **29** **MARS** 2026.

ESPACE SOUTINE & ÉCOLE DE MUSIQUE

Toutes les infos sur ➡ leves.fr/semainemusical

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 15 février 2026)

MARIAGE

20 décembre 2025

Emilie MALENFANT et Yannick APPOLINE

DÉCÈS

16 décembre 2025

François GIRARD

24 décembre 2025

Michèle LHOSTE

Urbanisme (jusqu'au 16 février 2026)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00130	62 rue des Hauts de Fresnay	Changement de menuiserie et ravalement de façade	DP 028 209 26 00020	25 B rue du Bout du Val	Remplacement houteaux par vélux
DP 028 209 26 00001	15 rue de Longsault	Construction d'un garage	Permis de construire et démolir		
DP 028 209 26 00012	25 allée du Clos Renault	Création d'une clôture en façade	PC 028 209 25 00018	123 route de Chavannes	Construction d'une maison individuelle
DP 028 209 26 00013	25 allée du Clos Renault	Ajout occultant sur clôture en limite séparative	PC 028 209 20 00019 M03	72 avenue de la Paix	Modification des clôtures / espaces verts / borne incendie
DP 028 209 26 00015	10 rue Jean Jaurès	Pose pompe à chaleur	PC 028 209 26 00002	allée Geoffroy de Lèves - Lot 14	Construction d'une maison individuelle
DP 028 209 26 00016	24 B rue Jules Vallain	Pose de panneaux photovoltaïques			
DP 028 209 26 00017	La Henrière	Clôture terrain potager			
DP 028 209 26 00018	5 avenue Gérard Philippe	Ajout d'un portail			
DP 028 209 26 00019	5 Clos de Longsault	Isolation par l'extérieur et réfection de toiture			

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00116	23 T rue Jules Vallain	Clôture	DP 08 209 26 00006	19 avenue Soutine	Panneaux photovoltaïques
DP 028 209 25 00117	1 allée des Charmes	Changement des fenêtres + ravalement de façade	DP 08 209 26 00007	8 rue Primo Levi	Changement porte d'entrée et volets
DP 028 209 25 00118	15 rue du Bout du Val	Changement de destination grenier en bureau	DP 08 209 26 00008	9 allée Geoffroy de Lèves	Création d'une clôture et portail
DP 028 209 25 00121	12 rue de Josaphat	Installation d'antennes de radiocommunications réseau privé C'ClN	DP 08 209 26 00009	4 rue Nelson Mandela	Mise en place de volets roulants solaires
DP 028 209 25 00122	9 allée Geoffroy de Lèves	Clôture et portail	DP 08 209 26 00010	36 avenue de la Paix	Remplacement fenêtres et porte d'entrée
DP 028 209 25 00123	64 rue de Bailleau	Pose de 3 vélux	DP 08 209 26 00011	9 rue de Longsault	Remplacement d'un chien assis par un vélux
DP 028 209 25 00124	3 route de Chavannes	Appui de fenêtre et garde corps	DP 08 209 26 00014	16 rue d'Ouarville	Pose de 52 panneaux photovoltaïques
DP 028 209 25 00125	7 rue Jules Vallain	Réfection des piliers du portail	Permis de construire		
DP 028 209 25 00126	90 avenue de la Paix	Changement de la porte d'entrée	PC 028 209 25 00009	12 rue de Josaphat	Réhabilitation et extension du complexe sportif
DP 028 209 25 00127	rue de la Butte Verte	Régularisation pose d'un portail	PC 028 209 25 00014	13 Allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle- Vallée Royale lot 6
DP 028 209 25 00128	123 route de Chavannes	Division de parcelle	PC 028 209 25 00015	15 Allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle- Vallée Royale
DP 028 209 25 00129	11 allée Geoffroy de Lèves	Clôture	PC 028 209 25 00016	6 rue de Bailleau	Rénovation d'une maison et démolition d'un garage
DP 028 209 25 00131	1 rue Jean Jaurès	Remplacement et création de fenêtre de toit	PC 028 209 25 00017	10 rue de Bailleau	Construction d'une extension
DP 08 209 26 00002	1 rue du Bois Lion	Isolation thermique par l'extérieur	PC 028 209 21 00013 M03	Lotissement Clos Renault	Modification du lotissement Clos Renault
DP 08 209 26 00003	53 rue de Bailleau	Ravalement de façade	PC 028 209 26 00001	15 rue de Longsault	Construction d'un garage
DP 08 209 26 00004	11 rue du Bout du Val	Remplacement de 3 fenêtres et de la porte d'entrée			
DP 08 209 26 00005	2 chemin de dreux	Transformation du carport en garage			

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

1. Débat d'orientations budgétaires 2026-2028 – Annexe

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2026-2028 de la commune de Lèves et ci-annexé.

2. Exercice 2025 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M57 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La commission de surendettement imposant une mesure de redressement personnel a décidé à l'effacement d'une dette d'un montant de 904,96 euros correspondant à des impayés de 2024-2025 (cantine). L'inscription de la dépense s'effectuera au compte 6542.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 904,96 euros, sur décision de la commission de surendettement,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2025, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

3.Exercice 2026 - Autorisation de virements de crédits M57

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante vote le budget par fonction : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Également, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission

au représentant de l'État et sont transmis au comptable public pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57,

VU le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57,

VU les délibérations n° 64/22 et 65/22 relatives à la mise en œuvre et à l'application de la M57,

VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget de la ville de Lèves et de l'Espace Soutine pour le budget 2026 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

DIT que l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

4.Exercice 2026 - Budget Ville de Lèves – Autorisation de monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2025 avant l'adoption du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 monsieur le

Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

Chapitres	Budget 2025 en euros	Autorisation de dépenses 2026 en euros
16	450 007,72	112 500,18
20	14 762,26	3 690,56
21	3 012 379,10	753 094,77
27	490 000,00	122 500,00

5. Demande de subvention de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026 - Pôle tennis

Pour 2026, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour la création d'un pôle tennis.

En effet, malgré des travaux d'entretien et de maintenance réguliers, les composantes bâtementaires du complexe sportif souffrent d'une grande hétérogénéité, avec des bâtiments de différentes époques, depuis les années 1970 (partie la plus ancienne du bâtiment principal au début des années 70, puis le dojo à la fin de cette période), jusqu'à une construction « modulaire » contemporaine réalisée il y a 7 ans, en passant par les années 1980 (logement du gardien, courts de tennis extérieurs) et 1990 (extension du bâtiment principal).

Aussi à l'exception du bâtiment récent « club-house football » en structure modulaire, les autres bâtiments sont âgés de 30 à 50 ans et présentent des désordres liés à la vétusté des matériaux, des défauts d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, une obsolescence vis-à-vis de la réglementation thermique. De plus, ils ne répondent plus aux besoins des associations utilisatrices.

Aussi, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs communaux. Ce projet, décomposée en plusieurs phases, doit commencer au premier trimestre 2026 pour se terminer en 2029.

Pour 2026, le projet porte sur la construction d'un nouveau pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs).

Le coût global prévisionnel est de 2 225 820,19 HT euros soit 2 670 984,23 TTC euros répartis ainsi :

- Maîtrise d'œuvre et OPC pôle tennis : 262 323,19 HT euros soit 314 787,83 TTC euros ;
- Création du pôle tennis : 1 963 497,00 HT euros soit 2 356 196,40 TTC euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement de la DSIL – DETR 2026,
VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux 2026 (DETR), une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Création du pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs)

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR et à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention.

6. Demande de subvention de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026 - Extension du dojo

Pour 2026, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'extension du Dojo.

En effet, malgré des travaux d'entretien et de maintenance réguliers, les composantes bâtementaires du complexe sportif souffrent d'une grande hétérogénéité, avec des bâtiments de différentes époques, depuis les années 1970 (partie la plus ancienne du bâtiment principal au début des années 70, puis le dojo à la fin de cette période), jusqu'à une construction « modulaire » contemporaine réalisée il y a 7 ans, en

passant par les années 1980 (logement du gardien, courts de tennis extérieurs) et 1990 (extension du bâtiment principal). Aussi à l'exception du bâtiment récent « club-house football » en structure modulaire, les autres bâtiments sont âgés de 30 à 50 ans et présentent des désordres liés à la vétusté des matériaux, des défauts d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, une obsolescence vis-à-vis de la réglementation thermique. De plus, ils ne répondent plus aux besoins des associations utilisatrices.

Aussi, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs communaux. Ce projet, décomposée en plusieurs phases, doit commencer au 1er semestre 2026 pour se terminer en 2029.

Pour 2026, la commune sollicite une subvention sur l'extension de locaux du dojo d'environ 281 m2 qui correspond à la création de vestiaire et d'un accueil conforme aux normes d'accessibilité.

Le coût global prévisionnel est de 409 133,24 euros HT euros soit 490 959,89 TTC euros répartis ainsi :

- Création de surface du dojo : 360 915 HT euros soit 433 098 TTC euros ;
- Maîtrise d'œuvre et OPC sur cette partie : 48 218,24 HT euros soit 57 861,89 TTC euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement de la DSIL – DETR 2026,
VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux 2026 (DETR), une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Création de vestiaires et hall d'accueil au dojo.

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR et à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de la subvention.

7. Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2026 - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2026, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits seront prévus et inscrits au budget primitif 2026, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements. Les projets 2026 pour lesquels la commune sollicite une subvention au taux le plus élevé sont listés en annexe jointe à la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

CONSIDERANT que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2026 un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

8. Rétrocession de la voirie et espaces verts - Résidence des Cèdres
La ville de Lèves a été saisie d'une demande de rétrocession de la voirie dénommée « Résidence des cèdres » par l'association « Parc du mousseau ».

Après un diagnostic complet de l'état général de la voirie et des espaces verts afférents au lotissement par les services communaux, une remise en état a été réalisée par les riverains. Le diagnostic complet de l'état général des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et pluviales a également été réalisé et n'appelle à aucune observation.

La cession à titre gratuit de la voirie et des espaces communs du lotissement pour intégration au domaine public communal fera l'objet d'un acte notarié. Les frais d'acte seront supportés intégralement par l'association « Parc du mousseau ».

Les voies rétrocédées étant des voies de desserte de lotissement, elles n'ont pas vocation à devenir des voies de circulation au sens de l'art L 141-3 du code de la voirie routière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande formulée par les riverains de la résidence des Cèdres,
VU la commission générale en date du 08 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la voirie de la résidence des Cèdres dans le domaine public communal aux conditions détaillées précédemment,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à cette affaire et notamment l'acte notarié de rétrocession.

9. Mise à jour de la longueur de la voirie communale - Annexe
La dotation globale de fonctionnement est fixée, entre autres par la longueur de la voirie communale. Suite au transfert de domanialité de la section de la route départementale 339-14, route de Chavannes, du PR 0+400 au PR 1+403 d'une longueur de 997 mètres linéaire, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de la longueur de la voirie communale suivant le tableau ci-dessous :

Longueur de la voirie communale au 1 ^{er} janvier 2025	29 839
Transfert de domanialité de la RD 339-14 PR 0+400 au PR 1+403	997
Total	30 836

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le procès-verbal de transfert de domanialité du Conseil départemental d'Eure et Loir en date du 18 novembre 2025,
VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la longueur de la voirie communale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer la voirie départementale concernée par le transfert de domanialité dans la voirie communale,

ARRETE la voirie communale à 30 836 mètres.

10. Acquisition d'une parcelle n° AS 91 - Annexe

La commune de Lèves souhaite acquérir une parcelle sise au lieu « les Henrières » en bordure du Couasnon. Cette parcelle, en zone N, cadastrée AS 91 est d'une superficie de 62m². Elle est proposée à un prix de vente de 62 euros net vendeur.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,
VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,
VU la proposition financière en date du 02 novembre 2025 des propriétaires,
VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AS 91 pour une valeur de 62 euros,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle sus nommée.

11. Demande de protection fonctionnelle - Cour d'appel de Versailles

Par délibération n° 72/23, le Conseil municipal a décidé d'accorder la protection fonctionnelle à monsieur Rémi Martial dans le cadre d'un jugement en 1ère instance pour tentative de chantage.

La partie adverse ayant fait appel du jugement rendu par le tribunal judiciaire de Chartres, l'affaire en question doit être réexaminée par une juridiction de second degré compétente, soit la cour d'appel de Versailles.

Par demande écrite en date du 10 novembre 2025, monsieur Rémi MARTIAL, maire de Lèves, sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle dans le cadre du jugement en appel pour tentative de chantage dans le cadre de ses fonctions.

En application de l'article L 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégations, contre tous faits dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, le Conseil municipal, en tant qu'organe délibérant, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Cette protection fonctionnelle consiste à prendre en charge les frais d'avocats de l'élu.

Il est à noter qu'une déclaration sera réalisée auprès de l'assurance au titre de « responsabilité civile et protection fonctionnelle des élus ».

Au vu de ses dispositions, il convient au Conseil municipal de se positionner sur la demande formulée de protection fonctionnelle par monsieur le maire pour le jugement en appel.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que les crédits budgétaires sont prévus au budget,

VU la commission générale en date du 8 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 voix contre (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée.

Retrouvez l'intégralité du Conseil municipal sur leves.fr

VIVALDI PIAZZOLLA

SAISONS : D'UN RIVAGE À L'AUTRE

Marianne Piketty
Le Concert Idéal



Jean-Marc Hoolbecq *conception de l'espace et du mouvement*

Stéphane Deschamps *création lumières*

SEMAINE
MUSICALE
de Lèves

VEN 27 MARS - 20H30 - ESPACE SOUTINE

info & résa sur leves.fr/espacesoutine



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

L'approche des élections municipales conduit la majorité municipale à décider la suspension de la parution de la tribune de la majorité jusqu'aux élections de mars 2026.

Merci de votre compréhension.

OPPOSITION

Le 14 février 2026

À l'approche de la fin du mandat municipal ouvert en 2020, le groupe d'élus minoritaires souhaite présenter un bilan synthétique de sa participation aux travaux du conseil municipal.

L'obligation de réserve pendant cette période pré-électorale nous oblige à respecter une forme de neutralité dans les propos de cette tribune. Au cours de ces six années de mandat, les représentants de notre groupe ont assidûment pris part aux séances du conseil municipal et aux commissions.

Nous avons soutenu certains projets jugés favorables à la vie locale et avons exprimé, dans d'autres cas, des positions différentes lorsque l'analyse des dossiers l'exigeait. Cette participation s'est inscrite dans un esprit de responsabilité, de dialogue, de respect des membres de la majorité et des institutions.

Nous tenons à remercier les Lévoises et les Lévois pour leur soutien, leurs échanges et leur implication tout au long du mandat.

La participation démocratique locale est une valeur fondamentale que nous portons. Elle assure une ville vivante, solidaire, protectrice et à l'écoute de ses habitants.

- Le 15 mars, chaque électeur et électrice de notre ville doit défendre sa vision, ses attentes et ses intérêts en participant au scrutin.

- Ce vote déterminera la manière dont la ville gèrera ses services, orientera sa politique d'investissements utiles pour toutes les générations.

Important: selon les résultats et le nombre de listes, un second tour peut avoir lieu le 22 mars.

Vos ELUS de la minorité

Marie-José GUILLET

Michelle IZEL

Stéphane GILLOT

Anthony PERONNO

Rendez vous avec la culture anglaise
Mercredi 4 mars 2026 à 20h

Conférences :
 2014 : Dickens
 2015 : La Tamise
 2016 : Greenwich

Par Odile VANNEAU

GREENWICH ET SON MERIDIEN

Espace Soutine
 41 rue de la Chacatière
 28300 Lèves

Entrée libre
 Participation au chapeau

Réservations :
 Annie CHOLIN
 cholin.annie@gmail.com
 06 96 99 17 95

Club Linguistique de Lèves
 Comité de jumelage de Lèves
 VILLE DE LÈVES

SECOND SOUFFLE
JEU 26 MARS
 20H30 - ESPACE SOUTINE

SEMAINE MUSICALE de Lèves

VIVALDI
PIAZZOLLA
 SAISONS : D'UN RIVAGE À L'AUTRE

Marianne Piketty
 Le Concert Idéal

Jean-Marc Hooßbecq conception de l'espace et du mouvement
 Stéphanie Deschamps création lumière

SEMAINE MUSICALE de Lèves
VEN 27 MARS
 20H30 - ESPACE SOUTINE

MARS

MERCREDI 04 MARS

Conférence Greenwich et son méridien

par le Club Linguistique de Lèves et le Comité de Jumelage
 20h - espace Soutine

Après Charles Dickens en 2024 et la Tamise en 2025, cette conférence vous fera découvrir Greenwich et son légendaire méridien. Odile VANNEAU vous amènera sur la rive sud de la Tamise à Greenwich, connu pour son riche patrimoine maritime, pour la superbe vue sur le centre de Londres, pour son parc royal et pour son célèbre méridien.

Vous découvrirez le passé, notamment l'histoire des Tudor, la Shepherd Gate Clock installée à l'entrée de l'observatoire royal et le Greenwich actuel avec les bâtiments qui se visitent et les grands événements de notre époque.

Entrée libre - participation au chapeau

VENDREDI 06 MARS

Ludivine Issambourg 6tet feat Brian Jackson

1ère partie : Zenyô

Concert Jazz de Mars

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 27€ Tarif en ligne : 25€

Billetterie en ligne sur jazzdemars.com

DIMANCHE 08 MARS

Marche de 6 kms au bénéfice des enfants atteints de Leucémie (participation de 5€)

Départ à 14h30 de la Fondation d'Aligre (sous le cloître)



JEUDI 19 MARS

Cérémonie en mémoire du Cessez-le-feu en Algérie

18h : rassemblement devant le cimetière

DU 20 AU 29 MARS

2^{ème} édition de la Semaine Musicale

Tout le programme pages 4 à 7

Ouvert à tous !



LUNDI 23 MARS

Tiger Rodéo, original One-man band

Musique - jeune public - tout public à partir de 6 ans

9h45 / 14h30 - espace Soutine

Tarif unique 5€

Réservations & infos : luisantjmf@gmail.com



La casquette vissée sur la tête, l'harmonica à la bouche, la guitare folk à la main et les pieds en rythme sur la grosse caisse, il convoque les vieux chants des Appalaches, le mystère des blues de Louisiane et la nostalgie des ballades du Texas. Avec son répertoire de musique country, ce multi-instrumentiste talentueux nous entraîne dans une Amérique imaginaire et fantasmée...

JEUDI 26 MARS

Second souffle

Théâtre - musique - tout public à partir de 13 ans

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 13€

Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine





Une histoire vraie qui se joue de la fatalité et fait la part belle aux rebonds de la vie ! Morgane est clarinettiste, passionnée, promise à un bel avenir : opéras nationaux, grands orchestres symphoniques. À 25 ans, une blessure stoppe net sa trajectoire fulgurante et sa grande carrière à peine entamée. Morgane a perdu le souffle... Comment s'en relever ? Une histoire de résilience heureuse et profitable. De l'optimisme galopant que Morgane utilise comme un bazooka. Finalement, il n'est question ici que d'espoir. De vivre plutôt que de survivre.

VENDREDI 27 MARS

Vivaldi Piazzolla, Saisons : d'un rivage à l'autre

Musique - danse - tout public

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 31€ Tarif réduit : 21€

Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine



La singularité de « Vivaldi-Piazzolla, Saisons : d'un rivage à l'autre » est de faire exister en un même moment musical deux grands maîtres, deux styles, deux époques, deux continents, deux inspirations : l'une pastorale, l'autre urbaine.

Le dialogue est étonnant, la rencontre est lumineuse, les deux écritures s'étreignent, s'imbriquent, se fondent, finissent par former un seul corps. Un corps qui ne demande qu'une chose, vibrer, se mettre en mouvement et embrasser l'espace. Le corps d'un musicien lorsqu'il n'est pas en fosse, lorsqu'il n'est pas dirigé par un chef, se montre d'une remarquable vivacité ; il est aux aguets, il est animal. On découvre l'acuité des regards, la précision du geste, de chaque signe. Corps, visages, instruments, archets, dessinent les prémisses d'un ballet.

VENDREDI 28 MARS

Lâcher de truites

Organisée par Lèves, pêche et nature

RDV dès 7h30- pêche de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Info & résa : 07 68 34 12 04

AVRIL

DU 07 AU 11 AVRIL

Distribution des sacs poubelles par Chartres métropole

Espace Soutine

07 avril : 11h - 13h15 et 14h - 18h15

08 au 10 avril : 10h - 13h15 et 14h-18h15

11 avril : 9h00 - 12h30

VENDREDI 10 AVRIL

Carnaval par l'ALPL

Départ à 18h - devant l'école maternelle.

Bar à gourmandises et buvette sur place

SAMEDI 11 AVRIL

Fête du printemps par les Vitrites C'Chartres avec vos commerçants Lévois - 10h à 18h place de l'Eglise

14h à 16h : les conseillers municipaux jeunes vous invitent à un nettoyage de la commune.

VENDREDI 17 AVRIL

Concert de l'orchestre d'harmonie départemental - 1^{er} cycle
20h30 - espace Soutine

Entrée gratuite - réservation conseillée via le QR code ci-dessus.

Lèves - Espace Soutine
06/03/26 - 20:30



Tarifs sur place : 27€ - Tarif en ligne : 25€